

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2023

---

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS751

présenté par  
M. Valletoux, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« démographique »,

rédigier ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 16 :

« des différentes professions de santé en vue d'atteindre ces objectifs. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que les conseils territoriaux de santé ont vocation à réduire les inégalités de densité démographique de toutes les professions de santé, et non pas seulement les spécialités pour lesquelles ces inégalités sont les plus marquées, afin d'atteindre les objectifs prioritaires qu'il s'est fixé.